

Un Programme pour l'Europe: les propositions de la société civile



Comité économique et social européen

Présentation par le Président

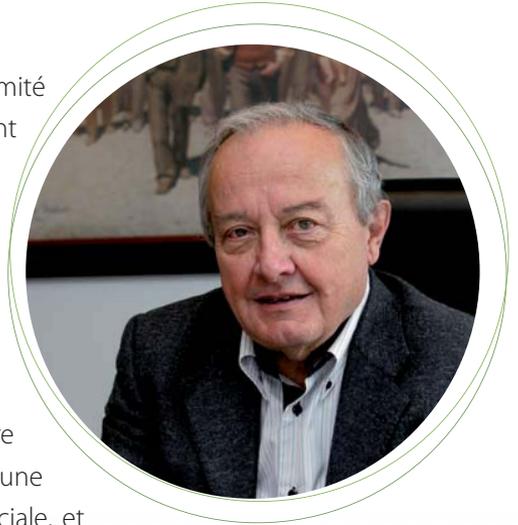
Pour la première fois de son histoire, le Comité économique et social européen adopte un document dans lequel il formule, à un moment tout à fait opportun, une position globale et exhaustive sur le débat politique en cours ainsi que sur les problèmes urgents et concrets que connaît l'Europe. Ce document s'intitule *Un Programme pour l'Europe: les propositions de la société civile*.

Ce programme permet au Comité de prendre position sur deux questions majeures, à savoir d'une part la nécessité d'une relance économique et sociale, et d'autre part les élections européennes.

À travers ce programme, le Comité invite les institutions communautaires, les États membres, les forces politiques et sociales et, partant, les citoyens de l'Union européenne, à faire en sorte que les élections européennes portent effectivement sur des enjeux européens et non uniquement sur des questions d'intérêt national. Ceci est particulièrement important au moment où l'ensemble des pays européens débattent de la reprise économique et financière. Ce débat mérite des réponses européennes et des choix communs.

Avec *Un Programme pour l'Europe: les propositions de la société civile*, le Comité propose aux institutions un ensemble de mesures et d'actions que l'Europe doit engager afin de soutenir une relance économique et sociale durable, orientée vers le progrès. Le Comité se donne pour objectif de favoriser la consolidation de l'intégration européenne, de nos démocraties et les réponses aux besoins des citoyens.

Parmi ces besoins figure la recherche du sens même de la construction européenne: un sens qui transcende le marché et les institutions et qui encourage le développement qualitatif de notre société.



Mario Sepi, Président du CESE

Bruxelles, le 24 mars 2009

Introduction

Un Programme pour l'Europe: les propositions de la société civile a trois principaux objectifs: prospectif, politique et institutionnel.

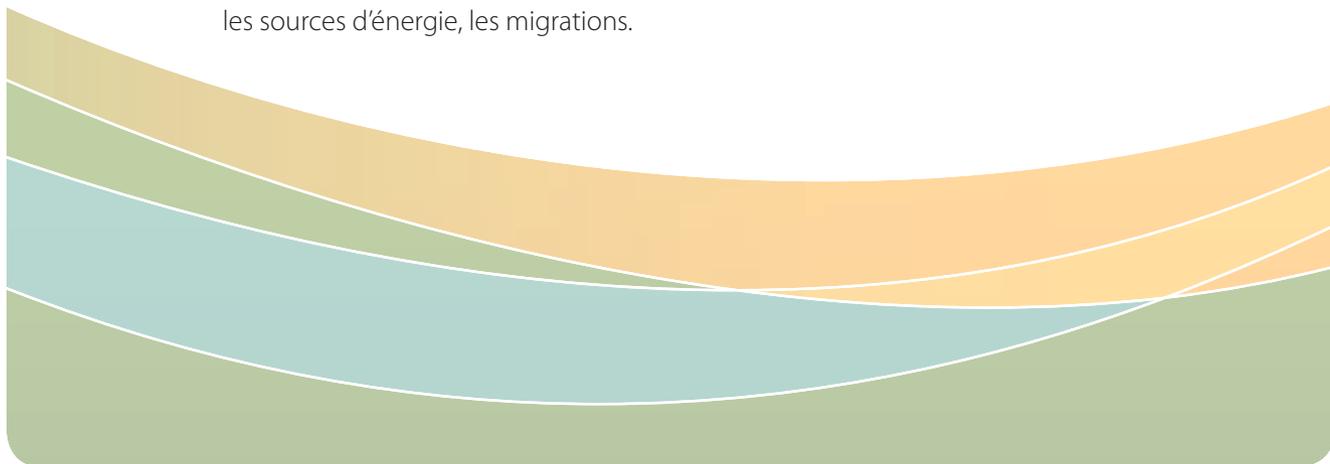
L'objectif prospectif révèle l'âme du Comité: dans un cadre global reflétant la cohérence de ses travaux, ce programme traduit la vision des membres du Comité, qui représentent les organisations de la société civile organisée de l'Union européenne, sur les choix que doit faire l'Europe pour un avenir durable dans un monde en crise.

L'objectif politique du Comité est de présenter une sorte de manifeste de la société civile aux autres institutions européennes, notamment le Parlement européen, la Commission et le Conseil, pour soutenir leur action dans le but d'atteindre les objectifs communs de l'Europe.

Enfin, l'objectif institutionnel est de positionner les idées du Comité économique et social européen au cœur du débat sur les défis auxquels l'Europe sera confrontée dans les prochaines années, en proposant des mesures concrètes aux institutions européennes.

Ces trois objectifs sont liés entre eux par une idée commune majeure qui forme l'essence même du Comité: il s'agit du choix d'un modèle européen inclusif et solidaire qui doit mener à une plus grande coordination des règles économiques et politiques, basée sur des stratégies de coopération et d'intégration.

La crise qui a débuté sur les marchés financiers et s'est étendue à l'économie mondiale impose de nouvelles questions à nos sociétés en même temps qu'elle aggrave les problèmes déjà existants, tels que la pauvreté, les équilibres sociaux, la vitalité et l'innovation de nos entreprises, les ressources naturelles, les sources d'énergie, les migrations.



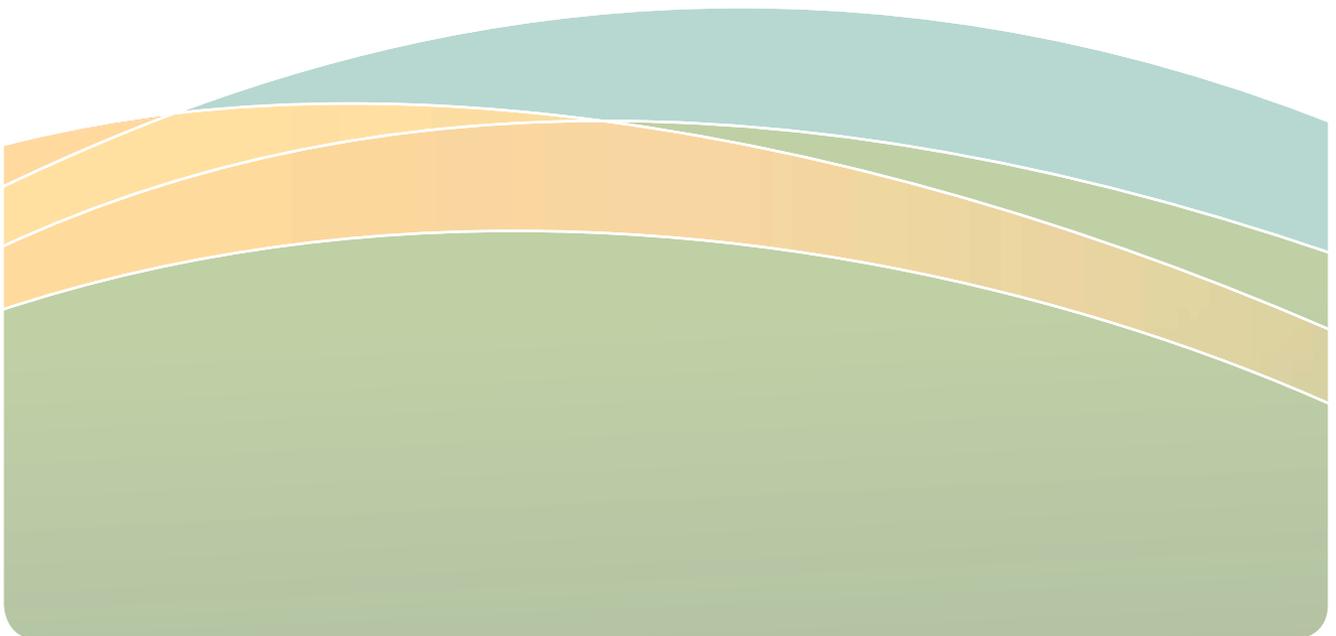
Dans ce contexte de mutations sans précédent, la société civile et les citoyens attendent des réponses concrètes de la part des institutions européennes qui ont la responsabilité des politiques décisives pour l'avenir de l'Europe.

L'Union européenne revendique son rôle de pionnier en ce qui concerne la défense d'un modèle de développement à long terme. Le Comité économique et social européen demande aux institutions de donner des réponses fortes pour que l'Europe joue pleinement ce rôle.

À l'heure du renouvellement des institutions européennes qui devront agir dans ce sens, il est important que la société civile, composée des "forces vives" en prise directe avec les réalités économiques et sociales de nos sociétés, soit entendue.

Les propositions du Comité sont regroupées autour de quatre thèmes: la relance économique, les droits fondamentaux et le modèle social européen, le développement durable, la gouvernance.

Ces thèmes se déclinent au sein de 22 fiches thématiques correspondant aux sujets spécifiques identifiés comme principaux domaines de discussion. Les diverses composantes du Comité ont activement participé à l'élaboration des travaux grâce au travail essentiel des groupes ad hoc qui ont synthétisé les recommandations politiques majeures issues des avis du Comité, dans une perspective de synergie rassemblant les positions des membres, des trois groupes et des sections qui composent le Comité.



Droits fondamentaux et
modèle social européen

Relance économique



1 Relancer l'économie à court et à moyen terme

2 La relance de la stratégie de Lisbonne après 2010

3 Une base industrielle saine pour l'économie européenne

4 Les PME – facteur de croissance pour l'économie et l'emploi

5 La recherche et le développement:
un soutien de la compétitivité

6 Un système financier pour relancer l'économie sociale de marché

7 La politique de cohésion: contribuer à l'économie réelle

8 Pour un nouveau programme européen d'action sociale

9 Revitaliser l'agenda social européen

10 Combattre l'exclusion sociale

11 Promouvoir l'intégration des ressortissants de pays tiers

12 Respecter les droits fondamentaux

Le renouvellement grâce au développement durable

Gérer durablement notre capital naturel

Agir fermement contre le changement climatique

Faire de la sécurité énergétique
un véritable objectif commun

Réaliser le potentiel de l'efficacité énergétique

Pour une gouvernance renouvelée
des organisations internationales

Promouvoir les droits économiques,
sociaux et culturels au niveau mondial

La promotion internationale du modèle européen

Le défi alimentaire mondial et la politique
européenne de développement

Démocratie participative et initiatives citoyennes
au sein de l'UE



Développement durable

Gouvernance

Relancer l'économie à court et à moyen terme

L'Europe est frappée de plein fouet par la crise économique mondiale. D'autres actions urgentes et ciblées s'imposent encore pour stabiliser la confiance des consommateurs et des investisseurs. Il convient de prêter à nouveau attention aux valeurs et objectifs de long terme.

Les inégalités risquent de s'accroître en Europe. Par un "nouveau contrat social", il importe de montrer clairement aux citoyens, et particulièrement aux plus faibles, que les décideurs politiques ne les abandonnent pas.

La gouvernance économique doit être davantage harmonisée et mieux orchestrée. Le Comité invite toutes les parties concernées, en particulier les États membres et la Commission, à coordonner leurs dispositifs de relance et à les appliquer sans plus tarder, en tenant compte des recommandations suivantes:

1. Des investissements accrus dans l'innovation, les infrastructures, la recherche et l'éducation sont nécessaires pour permettre à l'économie de sortir renforcée de la crise. Il faut mettre l'accent sur les projets permettant d'économiser l'énergie et de préserver l'environnement, afin d'accélérer la transition vers une économie "verte" à faibles émissions de CO₂. Les mesures de soutien aux entreprises doivent garantir – en particulier aux PME – un accès plus simple au financement, mais doivent être subordonnées à l'existence de structures appropriées de gestion d'entreprise. Les conditions posées par le pacte de stabilité et de croissance ne devraient pas constituer un obstacle aux investissements porteurs du potentiel de croissance future.
2. Les États membres doivent élargir leur base fiscale, notamment en supprimant les paradis fiscaux, en mettant fin à la concurrence fiscale et en prenant des mesures contre la dissimulation et la fraude fiscales. Une contribution de la part de ceux qui ont tiré profit de l'absence de réglementation des marchés financiers doit être demandée.
3. La politique du marché du travail doit favoriser une restructuration intelligente de l'économie. Il est préférable pour tous les acteurs de garder et de former les employés plutôt que de les licencier. L'aide aux chômeurs devrait être associée à des programmes de reconversion et d'amélioration du niveau de qualification. En temps de crise, la priorité absolue devrait être l'intégration des jeunes dans le marché du travail.
4. Des solutions spécifiques pour les personnes à faibles revenus doivent être définies. À cet égard, les aides directes ciblées, telles que l'augmentation temporaire des allocations de chômage ou l'affectation particulière des transferts à des objectifs d'intérêt général pourraient stimuler la demande: chèques-formation, "chèque-climat" pour l'achat d'installations solaires, abonnements aux transports publics, etc.

5. Les partenaires sociaux devraient adopter, dans le cadre des négociations salariales, une approche à moyen terme pour lier la hausse des salaires à l'accroissement de la productivité. Renforcer le dialogue social est nécessaire pour sortir de la crise et atténuer ses effets économiques et sociaux sur les citoyens.
6. Une plus grande importance devrait être accordée aux projets européens communs. De tels projets pourraient être financés en partie grâce à une plus grande flexibilité entre les différents postes du budget de l'UE, qui permettrait de leur affecter les ressources non utilisées. L'octroi d'aides au titre des différents fonds communautaires (fonds structurels par exemple) devrait suivre une approche flexible et pragmatique, pour donner des résultats plus rapides.
7. L'idée d'un emprunt européen dans le cadre d'un fonds souverain européen devrait être développée.
8. La solidarité européenne doit s'adresser aux pays de l'UE qui rencontrent de graves difficultés en matière de balance des paiements, en particulier les nouveaux États membres.
9. Il y a lieu de procéder à une réorganisation durable des marchés financiers, coordonnée à l'échelle mondiale, en s'appuyant sur des structures d'incitation adaptées, de manière à permettre le développement de produits financiers solides qui soutiennent l'économie réelle. ■



La relance de la stratégie de Lisbonne après 2010

L'Europe est frappée de plein fouet par la crise financière et économique. Cette situation a valeur de test pour l'Union européenne et la stratégie de Lisbonne.

La stratégie de Lisbonne, avec ses trois piliers interconnectés – la croissance et la compétitivité, le développement durable ainsi que l'inclusion sociale et l'emploi –, a pour objet de faire face aux défis d'un monde globalisé. C'est un projet global pour tous, avec tous et mis en œuvre par tous.

C'est maintenant, durant le cycle actuel courant jusqu'à 2010, qu'il convient de préparer la relance de cette stratégie. Les États membres doivent s'approprier clairement l'agenda de Lisbonne et il convient de renforcer le mécanisme de coordination au niveau européen. Les priorités existantes sont toujours valables, mais il y a lieu de consentir un effort particulier pour améliorer la gouvernance et les moyens de la mettre en œuvre, intégrer le plus grand nombre possible d'acteurs et développer la dimension extérieure de la stratégie. Cette dernière devrait reposer sur une approche coopérative et durable.

Dans le contexte de la profonde crise économique, le Comité propose de prendre les mesures politiques suivantes afin de relancer la stratégie de Lisbonne après 2010:

1. Élaborer une proposition de la Commission relative à une *Relance de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi (2010-2015)*, qui renouvelle les domaines d'action prioritaires, qui ajoute une dimension extérieure, qui souligne la nécessité d'orienter l'agenda de Lisbonne vers l'avenir dans le contexte de ralentissement économique actuel, qui améliore la gouvernance à tous les niveaux et qui définisse une stratégie de communication convaincante pour les citoyens européens.
2. Coordonner de manière plus efficace au sein du Conseil les mesures politiques adoptées au niveau national en proposant des recommandations concrètes par pays et une feuille de route pour leur mise en œuvre; mettre à disposition pour chaque État membre une base de données, facilement accessible, contenant des informations sur l'application des dites recommandations, sur les retards relatifs à la feuille de route et les lacunes dans la mise en œuvre; déterminer, au sein des politiques non harmonisées, les domaines dans lesquels le manque de coordination entre les États membres conduit ou risque de conduire à des retombées négatives et/ou à une mauvaise allocation de ressources; essayer d'établir une estimation chiffrée de ce "coût de la non-Europe".

»

3. Évaluer ouvertement au sein du Conseil les propositions de recommandations nationales spécifiques de la Commission et tirer des conclusions concrètes pour l'élaboration des politiques nationales; garantir une coordination macroéconomique plus efficace entre les États membres.
4. Procéder à un inventaire des projets européens destinés à stimuler l'offre dans l'économie en accordant une attention particulière aux PME, à renforcer l'intégration européenne et à contribuer aux objectifs du traité.
5. Veiller à ce que les politiques internes soient placées dans le contexte des défis mondiaux et que les objectifs stratégiques européens soient intégrés dans les orientations actuelles de la mondialisation, notamment:
 - en promouvant un accord ferme sur les règles internationales en matière d'emploi, d'environnement, de propriété intellectuelle, etc.,
 - en concevant une approche globale vis-à-vis des pays en voie de développement,
 - en soutenant le modèle social européen dans le monde.
6. Adopter une résolution du Conseil qui garantisse la participation de la société civile organisée à la relance de la stratégie de Lisbonne en veillant à renforcer son rôle de la conception à la mise en œuvre, aux niveaux national, européen et mondial.
7. Utiliser plus efficacement le réseau de contacts du Parlement européen avec les parlements nationaux afin d'inciter les gouvernements à prendre les mesures qui s'imposent aussi bien au niveau communautaire que national. ■

Une base industrielle saine pour l'économie européenne

La politique industrielle occupe une place prépondérante dans l'agenda européen et doit y rester. Son objectif est de garantir l'ouverture des marchés tout en évitant les interventions étatiques générant une distorsion de la concurrence. C'est une approche essentielle dans le contexte de la crise actuelle qui risque de réveiller le spectre du protectionnisme.

L'importance d'une base industrielle saine n'a jamais été démontrée plus clairement qu'en cette période de crise économique. Face à l'effervescence de la spéculation financière, la véritable valeur de l'industrie dans *l'économie réelle* apparaît évidente. L'industrie et les services aux entreprises sont déterminants pour la prospérité étant donné qu'ils créent une valeur tangible et qu'ils portent la perspective de création de nouveaux emplois. Néanmoins, l'industrie est particulièrement touchée par les effets de cette crise, et une réponse européenne coordonnée dans le cadre de la stratégie de Lisbonne est indispensable.

La situation d'urgence actuelle ne doit pas faire oublier à l'Europe les défis à long terme auxquels sont confrontés ses secteurs industriels: renforcement de la concurrence – parfois déloyale – résultant d'un marché mondialisé, manque d'adéquation entre les compétences et les demandes, en particulier dans l'ingénierie, manque d'esprit d'entreprise, charge administrative excessive, menaces pesant sur la sécurité d'approvisionnement en matières premières et en sources d'énergie, nécessité de

trouver des réponses appropriées et internationalement équilibrées au changement climatique sans compromettre la compétitivité, etc.

Dans ce contexte, le Comité plaide pour un équilibre entre le maintien d'un avantage concurrentiel pour l'industrie communautaire, l'impératif de mutations socialement acceptables et la durabilité, et recommande l'adoption des mesures suivantes :

1. Mettre en œuvre une politique industrielle orientée vers la sauvegarde du marché intérieur et l'amélioration de la compétitivité grâce à une approche intégrée combinant des mesures horizontales et sectorielles spécifiques et une meilleure élaboration et application de la législation.
2. Accorder une attention particulière aux PME et aux entreprises qui forment les maillons initiaux et intermédiaires des chaînes de valeur.
3. Promouvoir les services aux entreprises, souvent négligés au niveau européen, comme outil pour améliorer les performances industrielles et acquérir des avantages concurrentiels sur le marché mondial.
4. Encourager l'innovation au moyen du financement communautaire et par l'adoption et l'application d'une législation appropriée sur la propriété intellectuelle. Le brevet communautaire devrait être adopté de toute urgence.



5. Promouvoir une politique industrielle qui tienne compte des objectifs du développement durable et stimule l'éco-industrie. Les politiques en matière de protection du climat ne devraient pas perturber l'équilibre entre les trois piliers de la durabilité et la nécessité de maintenir un avantage concurrentiel pour l'industrie européenne.
6. Garantir des conditions de concurrence équitables pour l'industrie européenne dans le marché mondial, notamment par la promotion des normes sociales et environnementales dans les accords commerciaux.
7. Créer les conditions nécessaires pour mener à bien des projets industriels phares en Europe.
8. Stimuler l'esprit d'entreprise et renforcer le capital humain en veillant à ce que la formation professionnelle européenne soit basée sur les besoins de l'industrie et attire les personnes qualifiées et les jeunes, en particulier vers les secteurs de l'ingénierie et de la technologie.
9. Garantir l'approvisionnement en énergie et en matières premières en introduisant la transparence des marchés et des prix.
10. Encourager la naissance de "territoires socialement et économiquement responsables" qui garantiraient une utilisation coordonnée des ressources pour toutes les initiatives industrielles importantes dans une région homogène donnée. ■

Les PME – facteur de croissance pour l'économie et l'emploi

4

Les petites et les moyennes entreprises (PME) sont au cœur de l'économie et du modèle social européens; il est primordial de les soutenir afin de libérer pleinement le potentiel de croissance et d'emplois que représentent pour l'Union européenne les 23 millions de PME.

En période de crise économique, les PME et les travailleurs indépendants sont particulièrement vulnérables et souvent confrontés à des difficultés financières qui peuvent être fatales.

Ce sont néanmoins les PME qui disposent du meilleur potentiel pour se redresser, pour transformer les difficultés économiques en atouts à saisir, pour procéder à temps aux ajustements nécessaires et pour se réinventer. C'est ce qui fait d'elles la principale source de croissance et d'emploi.

Compte tenu de cette réalité, le Comité est convaincu que le Conseil, le Parlement et la Commission devraient fournir des efforts supplémentaires pour soutenir les PME et contribuer ainsi à promouvoir un esprit d'entreprise durant la période de relance, par la mise en œuvre des mesures suivantes:

1. La Commission devrait immédiatement élaborer une feuille de route prévoyant des délais clairs pour la mise en œuvre des initiatives spécifiques proposées dans le Small Business Act.
2. Les services de la Commission devraient mieux se coordonner entre eux afin de servir les intérêts des PME, notamment en favorisant l'"européanisation" des entreprises.
3. Des mesures spécifiques sont nécessaires pour appliquer l'engagement formel de simplifier les charges administratives, comme par exemple la mise en place de guichets administratifs uniques.
4. Des efforts immédiats devraient porter sur la création et la mise en œuvre d'instruments européens pour favoriser la capitalisation, la mise en réseau, les investissements et la formation tout au long de la vie dans les PME et parmi les travailleurs indépendants.
5. Il est indispensable de poser un cadre cohérent pour les PME qui les place au centre des politiques communautaires en tant qu'élément essentiel du tissu économique européen.
6. L'environnement opérationnel des entreprises initiales et intermédiaires (EII, entreprises qui sont les maillons initiaux et intermédiaires des chaînes de production) devrait être amélioré.
7. Davantage d'efforts sont nécessaires pour améliorer les conditions de participation des PME et des EII au 7^e Programme cadre

»»

de recherche et de développement, aux programmes de recherche, de développement technologique et d'innovation (RTDI) et au programme Eurostars.

8. Les PME et les EII doivent avoir un meilleur accès aux financements. Dans cette optique, il convient de renforcer le système de référence européen s'appliquant au microcrédit pour les PME, et ce notamment en:

- établissant un ensemble d'accords entre le Fonds européen pour le microcrédit et les différentes institutions de microcrédit;
- mettant en place un système d'évaluation communautaire;
- proposant des formations aux acteurs du microcrédit et aux candidats qui souhaitent en bénéficier. ■

La recherche et le développement: un soutien de la compétitivité

La recherche, le développement technologique et l'innovation (RTDI) sont un moteur indispensable pour la compétitivité européenne, et contribuent à maintenir l'Europe à un niveau de leader mondial.

La compétitivité va au-delà de l'indicateur traditionnel qu'est le PIB national car elle intègre la durabilité sociale, économique et environnementale comme un élément primordial de la performance économique.

La durabilité n'est pas une finalité mais un processus continu garantissant que l'Europe demeure compétitive grâce à une implication active dans les activités de RTDI centrées sur trois dimensions fondamentales: les personnes, le profit, la planète.

Pour renforcer la contribution de la recherche et du développement à une compétitivité européenne durable, le Comité adresse aux institutions européennes les préconisations suivantes:

1. Adopter, aux termes d'un large consensus, un indicateur global, plus précis que l'indicateur PIB, qui intègre les dimensions sociale, économique et environnementale de la compétitivité.
2. Renforcer et soutenir davantage l'Espace européen de la recherche (EER) en améliorant de manière permanente les infrastructures de recherche européennes grâce aux feuilles de route nationales et régionales pour la RTDI.
3. Apporter un soutien continu au partenariat européen pour la recherche par le biais de mesures financières, fiscales et en favorisant les infrastructures, et l'inciter à développer des alliances stratégiques au niveau international.
4. Programmer les objectifs de la recherche en veillant à ne pas entraver la créativité des chercheurs, grâce une méthode ascendante (*bottom-up*) permettant de tenir compte des réalités exprimées par les acteurs de la RTDI.
5. Opter pour une approche globale des financements afin d'assurer l'exploitation optimale du potentiel de la RTDI en Europe.
6. Soutenir durablement les établissements d'enseignement afin de leur permettre de connaître et de répondre aux besoins de l'industrie en matière de RTDI.
7. Stimuler l'esprit d'entreprise dans le secteur de l'industrie et l'inciter à s'ouvrir davantage aux processus d'innovation en Europe.
8. Instaurer un processus continu d'évaluation et d'amélioration des conditions d'accueil des chercheurs au sein de l'EER, avec pour objectif de maintenir l'attractivité pour les meilleurs d'entre eux.

9. Accorder une attention particulière à la capacité d'innovation des PME européennes et à leur apport en faveur de la RTDI.
10. Renforcer le financement de la RTDI appliquée aux technologies diffusantes, comme

les technologies de l'information et des communications (TIC), en tenant compte du fait que ces technologies sont elles-mêmes sources d'innovation pour d'autres secteurs de recherche. ■



Un système financier pour renforcer l'économie sociale de marché en Europe

La crise financière mondiale a englouti plusieurs billions de dollars investis dans divers produits financiers. Pour sauver et stabiliser le système financier, les gouvernements européens ont pris des mesures drastiques à l'échelon national et communautaire. Ce faisant, ils sont en train d'atteindre les limites de leurs possibilités.

Un groupe d'experts mandaté par la Commission européenne et dirigé par M. De Larosière a élaboré un rapport qui ne représente que partiellement la complexité des causes et des incidences. Par ailleurs, il n'explore pas complètement les réponses possibles et ne propose pas non plus des changements de l'envergure nécessaire pour garantir aux acteurs du marché financier des règles du jeu équitables.

Pour aider les décideurs politiques européens à prendre en main la restructuration des marchés financiers par-delà la gestion de la crise et à restaurer la confiance dans les institutions financières, le Comité suggère de prendre les mesures suivantes, qu'il conviendrait d'appuyer par des plans de relance économique nationaux et communautaires et d'autres mesures de confiance:

1. Il y a lieu de concevoir, à l'échelon communautaire et international, une réglementation du secteur bancaire et des structures de contrôle effectives et efficaces garantissant la stabilité et la transparence des marchés financiers pour les consommateurs, les instances nationales de contrôle, les investisseurs et les autres acteurs concernés, et définissant sans équivoque les responsabilités des personnes occupant un poste de direction au sein des institutions financières, des conseillers financiers, des développeurs de produits, des agences de notation et autres acteurs du marché financier de manière à restaurer durablement la confiance.
2. Le système proposé devrait définir sans ambiguïté les responsabilités en matière de réglementation et de contrôle à l'échelon national, communautaire et international, prévoir des institutions assurant la coopération requise entre les autorités concernées, offrir une protection contre la recherche individuelle de profit et l'égoïsme collectif des agents du secteur financier, permettre une participation des organes représentatifs de la société civile pour garantir la transparence et veiller à ce que le secteur bancaire se concentre sur son activité principale, consistant à fournir à l'économie réelle les capitaux requis.
3. La recherche de bénéfices par les acteurs financiers doit être canalisée pour servir l'économie réelle. Un instrument européen devrait être créé pour orienter l'épargne européenne vers des investissements productifs.



4. Il est nécessaire d'assurer à la fois un contrôle préalable permettant d'identifier les menaces posées par les nouveaux produits et services, et une veille constante de la part des organes compétents disposant de l'autorité requise.
5. Cette nouvelle architecture du monde de la finance devrait appuyer un marché européen unique des services financiers qui tiendrait compte également des spécificités des marchés nationaux et soutenir des organismes fondés sur le principe mutualiste ou servant l'intérêt général.
6. Les exigences réglementaires devraient s'appliquer à tous les acteurs. Il faudrait contraindre les fonds spéculatifs (*hedge funds*), les banques d'investissement, les fonds souverains et autres organismes de placement collectif investis en actions à déclarer leurs activités sur le marché européen des capitaux. Un rapport de gouvernance devrait révéler leurs objectifs économiques et stratégiques ainsi que leurs modes de responsabilisation du personnel et de l'encadrement. Les cadres dont la responsabilité personnelle est engagée dans les actions et l'orientation commerciale d'une entreprise devraient être tenus personnellement responsables.
7. En ce qui concerne les bilans financiers, il conviendrait de rétablir les principes d'intégrité et de réalisme économique (retour aux valeurs réelles). Les banques en particulier devraient se conformer à ces exigences, pour ce qui est des holdings notamment, en veillant à ce que les actifs surévalués ne minent pas la crédibilité de leurs bilans financiers et à ce que les participations entre sociétés, ainsi qu'entre sociétés et filiales, soient bien visibles. ■

La politique de cohésion: contribuer à l'économie réelle

La crise actuelle a dévoilé les faiblesses structurelles qui persistent dans l'économie européenne. La politique de cohésion de l'Union européenne devrait prendre ces faiblesses en considération de manière plus ciblée.

La politique de cohésion de l'UE, financée par les fonds structurels pour un montant global de 347 milliards d'euros sur la période de programmation 2007-2013 (100 euros par habitant et par an), favorise les investissements dans l'économie réelle. Près de 70% des financements destinés à la cohésion sont consacrés aux priorités de Lisbonne telles que l'aide à la recherche et à l'innovation, l'amélioration des infrastructures et le développement du potentiel du capital humain.

Le plan de relance économique de la Commission européenne prévoit l'accélération des projets bénéficiant du soutien des fonds structurels, et une allocation de ces fonds adaptée aux besoins résultant de la crise. La Commission estime qu'une augmentation du niveau de préfinancement des projets et une réduction des délais de remboursement pour les projets importants contribuerait à faire redémarrer l'économie dans cette phase critique de ralentissement économique.

Le Comité soutient pleinement les mesures concrètes proposées par la Commission dans le domaine de la politique de cohésion et des fonds structurels. Il estime qu'une utilisation proactive, coordonnée et efficace des ressources disponibles aux niveaux européen, national et régional pourrait permettre à l'Europe de sortir renforcée de la crise économique, et dans cette optique, il recommande l'adoption des mesures suivantes:

1. Le rôle principal des fonds structurels doit rester le même: contribuer à une plus grande convergence des régions européennes et à la mise en place des infrastructures indispensables dans les États membres qui ont adhéré récemment, tout en répondant aux priorités de l'agenda de Lisbonne, grâce à une meilleure coordination entre les différents services de la Commission.
2. La législation et les pratiques communautaires devraient être simplifiées et adaptées aux besoins réels. Une meilleure gouvernance des fonds structurels et de la politique régionale est indispensable: la Commission comme les États membres devraient accepter une participation active de la société civile organisée et du secteur

»

- privé à l'élaboration et à la réalisation des projets, en particulier des PME et des organisations de l'économie sociale.
3. La Commission devrait formuler des propositions précises pour résoudre les problèmes liés au préfinancement des projets dans le cadre de la politique régionale: délais de paiement trop longs, durabilité des projets proposés et règles de minimis.
 4. La politique de cohésion de l'Union européenne ne devrait pas se limiter aux programmes financiers. Parallèlement à l'exécution des programmes actuels, le Comité plaide résolument en faveur d'une politique de cohésion européenne tournée vers l'avenir, qui accorde une attention spéciale aux villes, aux grandes zones urbaines et aux métropoles. ■

Pour un nouveau programme européen d'action sociale

La crise économique n'aurait pas dû devenir une crise sociale. Même si le modèle social européen permet d'amortir les effets de la crise ressentis par les citoyens européens, la situation critique de l'économie mondiale doit être l'occasion pour l'Union européenne de réaffirmer ses objectifs et ambitions de politique sociale.

Pour redonner aux citoyens la confiance dans une Europe unie et solidaire, les institutions européennes doivent engager un nouveau programme d'action sociale réceptif à leurs besoins face aux défis de la mondialisation, et fondé sur le renforcement mutuel de la solidarité, du respect des travailleurs, des normes sociales fondamentales et de la compétitivité économique. Tous les instruments et outils prévus par les traités doivent être conjugués efficacement pour bâtir un programme bien au-delà de 2010: action législative, méthode ouverte de coordination, dialogue social et dialogue civil intégrant les initiatives citoyennes.

Le Comité recommande que ce nouveau programme européen d'action sociale soit axé sur:

1. Les nouveaux objectifs sociaux du traité de Lisbonne, notamment le plein emploi et le progrès social.
2. La programmation d'un second Conseil européen consacré au modèle social européen (Hampton Court 2), et de "Sommets des citoyens", soutenus par le Comité, traitant des réalités sociales.
3. La garantie des droits sociaux tels que définis dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.
4. La contribution des partenaires sociaux et de la société civile à la définition du programme.
5. L'adoption d'une Charte de durabilité sociale définissant les objectifs de performance en matière de protection sociale.
6. La ratification et la mise en œuvre des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
7. La définition et la mise en œuvre de politiques modernes en matière d'emploi, permettant d'anticiper le changement grâce au partenariat social et à l'amélioration des connaissances.
8. La mise en place de dispositifs sociaux favorisant l'emploi de haute qualité, correctement rémunéré et mobile.
9. L'adoption d'un cadre législatif tourné vers l'avenir, permettant de débloquer et/ou d'améliorer certaines directives, de supprimer les "opt out", et d'anticiper les nouvelles formes d'emploi et les nouveaux risques au travail.



10. L'association des partenaires sociaux et de la société civile organisée à la transposition, l'application et l'évaluation de la législation sociale communautaire.
11. La prise en compte de la corégulation, de l'autorégulation, des accords, des codes de conduite volontaires et des normes complétant la législation sociale cadre de l'Union européenne conformément aux principes de la responsabilité sociale des entreprises.
12. L'adoption d'un cadre juridique stable pour promouvoir les accords collectifs transnationaux.
13. Le renforcement de la démocratie participative, du dialogue social et du dialogue civil, sur la base des nouvelles possibilités ouvertes par le traité de Lisbonne.
14. Le droit d'initiative des citoyens comme moyen supplémentaire de promouvoir une Europe sociale plus proche des citoyens.
15. L'examen des possibilités offertes par la coopération renforcée dans le traité de Lisbonne, permettant aux États membres d'aller plus loin et plus vite en matière de politique sociale.
16. L'amélioration de la méthode ouverte de coordination avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs, de meilleurs indicateurs sociaux et la participation des acteurs sociaux concernés au niveau local. ■

Revitaliser l'agenda social européen

L'agenda social renouvelé de la Commission établit des priorités politiques et des mesures concrètes transversales et pluridimensionnelles pour les années à venir, couvrant toute une série de domaines, allant des politiques de l'emploi à l'éducation, en passant par la santé, l'immigration et le dialogue interculturel.

Cet agenda a été adopté avant l'été 2008 et, au vu de la très grave crise financière et économique internationale, il est indispensable que l'Union européenne s'engage en faveur d'une Europe fondée sur le renforcement mutuel de la solidarité, du respect des travailleurs et de la compétitivité économique. C'est pourquoi le Comité demande l'adoption d'un véritable programme d'action sociale, et la revitalisation de l'agenda social sur la base des mesures suivantes :

1. Mettre en œuvre des dispositifs de lutte active contre la pauvreté, la discrimination et l'exclusion sociale, incluant des objectifs de performance en matière de protection sociale, la prise en compte des droits transnationaux des patients, et l'encouragement de la solidarité transgénérationnelle.
2. Réaffirmer clairement l'objectif de mobilité comme opportunité accessible à tous et le principe de primauté des droits sociaux fondamentaux sur les libertés économiques et sur les règles de concurrence, si nécessaire par des dispositions politiques et juridiques,
3. Prendre en compte l'égalité entre hommes et femmes comme principe nécessaire à la réalisation des objectifs de croissance, d'emploi et de cohésion sociale de l'Union européenne, et adopter des dispositions spécifiques pour mettre fin à l'écart persistant entre les rémunérations des hommes et celles des femmes.
4. Renforcer la méthode ouverte de coordination, notamment par l'utilisation accrue d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.
5. Renforcer le système de relations entre les partenaires sociaux aux niveaux européen et national: une consultation appropriée des partenaires sociaux européens dans le cadre de l'article 138 du traité instituant la Communauté européenne doit être assurée, avec pour objectif de garantir la mise en œuvre de leurs programmes de travail conjoints à long terme et de promouvoir des accords collectifs transnationaux dans un cadre juridique stable.
6. Soutenir les États membres dans l'application, l'harmonisation et le suivi des principes



communs de flexicurité, en coopération étroite avec les partenaires sociaux: il est nécessaire d'adopter un cadre juridique stable pour la négociation collective, afin de renforcer la place du dialogue social dans le débat sur la flexicurité.

7. Ajuster l'éducation et la formation afin d'améliorer l'employabilité, cibler les manques de compétences sur le marché du travail, assurer l'équilibre entre l'offre et

la demande de formation et garantir un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, pour tout âge et tous groupes sociaux confondus.

8. Donner plus d'importance à l'innovation sur le lieu de travail et aux nouvelles compétences de travail, et garantir plus de clarté et de simplicité dans la reconnaissance des qualifications professionnelles. ■



Combattre l'exclusion sociale

Un Européen sur six vit en dessous du seuil de pauvreté. Aggravé en période de crise économique, le processus d'exclusion sociale, cause ou conséquence de la pauvreté, constitue un défi majeur pour les décideurs européens et nationaux, et tous les acteurs sociaux et économiques doivent agir conjointement pour contribuer à relever ce défi.

Au niveau de l'Union européenne, le Comité estime que les mesures suivantes sont indispensables pour lutter plus efficacement contre l'exclusion sociale:

1. L' Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en 2010 est une initiative essentielle, mais elle doit disposer de plus de fonds pour mieux cibler les conséquences de la crise.
2. Les partenaires sociaux et autres acteurs concernés doivent jouer un rôle plus actif dans la préparation des Plans d'action nationaux en faveur de l'inclusion.
3. La méthode d'"expérimentation sociale" devrait être utilisée en tant qu'instrument d'insertion active des personnes hors de portée des mécanismes de soutien habituels, et la Commission européenne devrait établir un réseau européen afin d'observer la mise en œuvre de cette méthode.
4. Le Fonds social européen devrait soutenir davantage les acteurs sociaux porteurs de projets pour l'emploi et la formation des personnes défavorisées.
5. Il est nécessaire de mettre en place des filets de sécurité statutaires, offrant le minimum vital à tous ceux qui en ont besoin, y compris un revenu minimum et une retraite digne, ainsi qu'un accès aux services financiers et à des services sociaux et de santé de haute qualité.
6. Les lignes directrices pour l'emploi de l'Union européenne devraient inclure des mesures fermes de lutte contre les obstacles à l'accès des femmes au marché du travail et contre les différences salariales persistantes entre hommes et femmes, qui réduisent la protection sociale et la retraite des femmes.
7. Tous les dispositifs de lutte contre l'exclusion sociale devraient cibler en priorité la pauvreté des enfants, l'abandon précoce de l'école et la transition parfois difficile entre l'école et le travail.
8. Un fonds spécifique pour soutenir les services destinés aux personnes âgées doit être créé, afin de favoriser leur accès à des activités valorisantes, telles que l'emploi, le bénévolat, l'apprentissage tout au long de la vie et les activités sociales.

9. Le respect des droits sociaux fondamentaux des personnes handicapées devrait être évalué à partir d'indicateurs d'inclusion reconnus, de données statistiques fiables et en fonction d'objectifs mesurables. La clause de non-discrimination fondée sur le handicap instaurée par le règlement sur les fonds structurels doit être mieux exploitée. Les associations nationales devraient être plus impliquées dans l'amélioration de l'accès des personnes handicapées à l'éducation et à la formation et de l'accessibilité sur les lieux de travail.
10. Une base juridique efficace et une stratégie globale cohérente en faveur des Roms devraient être adoptées par les institutions de l'Union européenne, intégrant une plateforme institutionnalisée qui puisse contribuer à l'élaboration des politiques européennes pour l'inclusion des Roms.
11. Une directive sur la lutte contre toutes les discriminations et contre les discriminations multiples devrait être adoptée sans tarder, pour la mise en œuvre complète de l'article 13 du Traité instituant la Communauté européenne. ■

Promouvoir l'intégration des ressortissants de pays tiers

L'intégration est un processus à double sens fondé sur les droits et les obligations des ressortissants de pays tiers et de la société d'accueil. Les politiques d'intégration doivent s'adresser aux immigrants et à la société d'accueil, pour construire une société dont tous les citoyens ont les mêmes droits et les mêmes devoirs et partagent les valeurs d'une démocratie ouverte et plurielle.

Le Comité souligne la contribution positive de l'immigration au développement économique et culturel de l'Europe.

L'emploi est un aspect fondamental du processus d'intégration. Le Comité soutient l'ouverture de canaux d'immigration légale à des fins d'emploi, ainsi que la politique de lutte contre l'emploi des immigrants irréguliers, souvent en situation d'exploitation, mais estime que l'on ne peut pas lutter contre le travail illégal en sanctionnant uniquement les employeurs.

Pour améliorer l'intégration des ressortissants de pays tiers sur les plans culturel, social et économique, le Comité recommande aux institutions européennes de prendre les mesures suivantes:

1. Promouvoir l'"intégration civique" fondée sur le principe d'égalité des immigrants avec le reste de la population en termes de droits et de devoirs, et sur le concept fondamental de citoyenneté.
2. Assurer le fonctionnement actif du Forum européen de l'intégration et sa réelle implication dans l'élaboration et l'évaluation des politiques d'intégration.
3. Consulter les associations qui défendent les intérêts des immigrants lors de l'élaboration des politiques d'intégration et les associer aux programmes mis en œuvre dans ce domaine.
4. Prévoir suffisamment de ressources financières pour l'intégration et soutenir les autorités locales et régionales pour qu'elles agissent dans ce domaine.
5. Soutenir les nouveaux engagements des partenaires sociaux et des ONG susceptibles d'encourager les pratiques favorables à l'intégration sociale et à la lutte contre le racisme, la xénophobie et contre toute forme de discrimination.
6. Assurer la pleine application de la méthode ouverte de coordination dans les politiques d'intégration.
7. Soutenir les acteurs sociaux dans la mise en œuvre de projets pour l'emploi et la formation professionnelle basés sur l'intégration participative des immigrants, qui permet l'implication des bénéficiaires de projets sur un pied d'égalité.



8. Impliquer par ailleurs les syndicats de travailleurs et les associations d'employeurs dans l'action des autorités publiques contre le travail au noir.
9. Engager un débat au niveau européen sur l'opportunité d'élaborer des mesures de régularisation, en veillant à éviter le risque de faire de l'immigration clandestine un moyen détourné d'immigration légale.
10. Créer des opportunités pour l'immigration légale dans les secteurs les plus touchés par le travail au noir, avec le soutien d'une campagne d'information et d'éducation montrant les effets du travail non déclaré. ■

Respecter les droits fondamentaux

La création d'un véritable espace européen de liberté, de sécurité et de justice requiert un juste équilibre entre les trois dimensions, afin de protéger les valeurs démocratiques, ce qui n'est pas suffisamment le cas des dispositions législatives jusqu'ici adoptées. La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui accompagne le traité de Lisbonne représente un fondement du modèle européen, et toutes les politiques et décisions prises au niveau européen devraient s'y conformer.

En particulier, les politiques et la législation relatives à l'immigration doivent respecter pleinement les droits fondamentaux de chacun, l'égalité de traitement et la non-discrimination.

Par ailleurs, le Comité souhaite souligner l'importance des services d'intérêt général, inscrits dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et tels que définis au Protocole annexé au traité de Lisbonne.

Ainsi, pour améliorer le respect des droits fondamentaux dans ces deux domaines qui concernent particulièrement les activités économiques et sociales, le Comité recommande aux institutions européennes l'adoption des mesures suivantes:

1. Assurer une représentation plus large de la société civile organisée dans la gestion du conseil d'administration et du forum de la nouvelle Agence européenne des droits fondamentaux.
2. Définir plus largement le champ d'application de la citoyenneté européenne afin d'y inclure les ressortissants des pays tiers qui sont des résidents stables ou de longue durée dans l'un des États membres de l'Union européenne.
3. Ajouter deux nouveaux principes à la liste des 10 principes communs qui guident la politique commune d'immigration: le respect des droits et libertés fondamentales et le respect de l'État de droit.
4. Adopter rapidement la directive horizontale établissant un socle commun de droits pour les travailleurs issus de pays tiers qui résident légalement dans un État membre.
5. Ratifier, après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, la Convention des Nations Unies sur la protection des travailleurs migrants.
6. Adopter, suite à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, une approche proactive pour anticiper les initiatives en matière d'immigration qui relèveront désormais de la procédure législative ordinaire, et veiller à ce qu'elles respectent pleinement les droits humains et les libertés fondamentales, conformément à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.
7. Préparer une initiative communautaire pour engager un véritable débat sur la

définition de lignes de conduite concernant les services d'intérêt général, au vu de leur importance pour la cohésion sociale et territoriale de l'Union européenne dans le

contexte de la mondialisation, et compte tenu de l'objectif de promotion d'un accès universel et des droits des utilisateurs, prévu par le traité de Lisbonne. ■

Le renouvellement grâce au développement durable

Le développement durable, avec ses trois piliers de préoccupations environnementales, sociales et économiques, doit se situer au cœur de la relance et de la revitalisation de l'Europe, et véritablement guider les politiques futures. Le plan de relance européen devrait prendre la forme d'une nouvelle donne – *New Deal* – durable et constituer un instrument positif pour promouvoir le développement durable. L'Union européenne doit utiliser tous les moyens disponibles pour privilégier la croissance à partir des technologies à faible teneur en carbone, de l'efficacité énergétique et de l'utilisation rationnelle des matières premières, et pour promouvoir une consommation et une production durables.

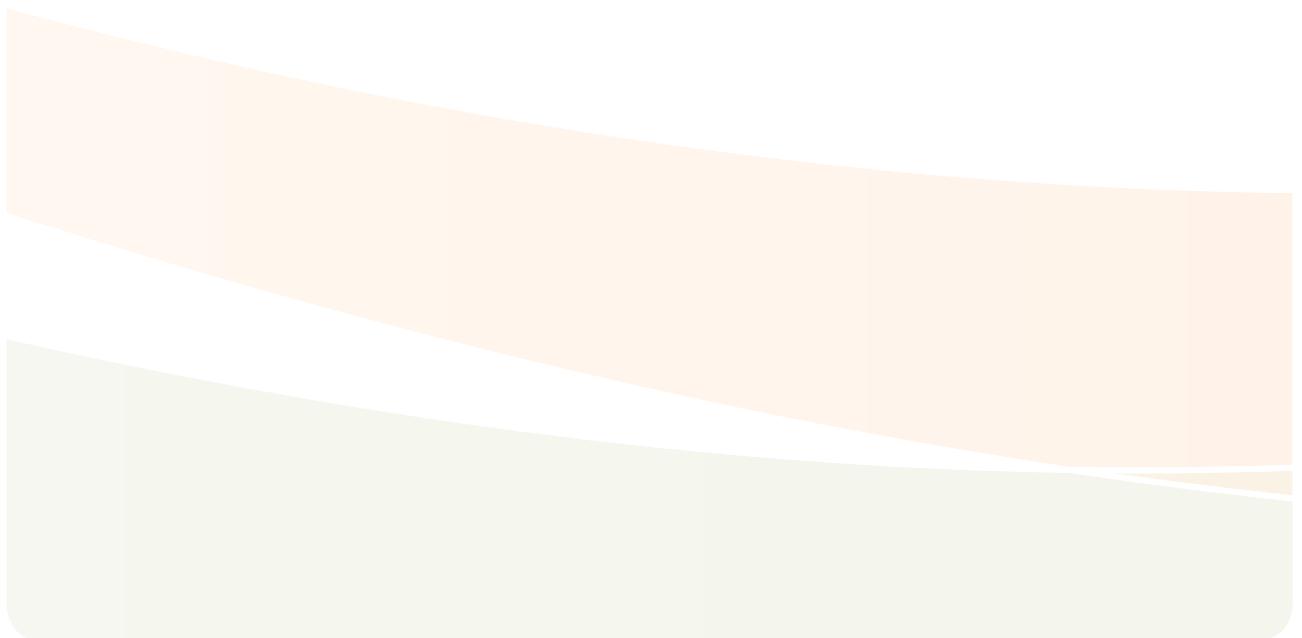
Faire de la croissance du PIB l'objectif politique central aboutit à créer de graves distorsions. La croissance ne peut plus se mesurer uniquement en termes quantitatifs et de nombreux facteurs sociaux et environnementaux qui ont une importance essentielle au regard du bien-être des individus n'entrent pas dans le PIB parce que les biens et les services auxquels ils correspondent ne se négocient pas sur le marché. Il y a lieu de mettre au point de nouveaux indicateurs qui permettront de mieux évaluer les progrès accomplis dans le sens du développement durable.

Pour repenser la prospérité en termes de croissance durable, le Comité recommande l'adoption des dispositions suivantes:

1. Faire du développement durable l'unique objectif global de toutes les politiques européennes en matière économique, sociale et environnementale. En 2010, l'Union européenne devrait adopter une stratégie unique et globale pour la promotion du développement durable, intégrant les principaux éléments de trois stratégies existantes: la stratégie de Lisbonne, la stratégie pour le développement durable et la stratégie dans le domaine de l'énergie et du climat.
2. Repenser le budget de l'Union européenne dans une perspective de développement durable. Les dépenses publiques doivent prendre en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux, et accorder aux droits des générations futures autant de poids qu'à ceux des générations actuelles.
3. Mettre au point de nouveaux indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés en matière de bien-être des individus et en matière de développement durable, et mettre en avant ces indicateurs, au lieu du PIB, pour définir les objectifs politiques.



4. Inciter, dans le cadre des relations extérieures de l'Union européenne, les autres parties du monde à adopter une démarche similaire vis-à-vis du développement durable, afin que les conditions de développement soient égales pour tous et que la compétitivité industrielle ne soit pas mise en péril.
5. Concentrer le 7^e programme-cadre de recherche sur des domaines essentiels du développement durable, tels que les éco-technologies et les énergies propres. ■



Gérer durablement notre capital naturel

Les ressources naturelles sont notre capital naturel et par là même la pierre angulaire de notre économie. Notre bien-être et notre avenir, comme notre prospérité économique, dépendent de l'utilisation respectueuse et responsable des ressources que la nature met à notre disposition.

Durant le dernier quart de siècle, la croissance économique mondiale a doublé, mais 60% de l'écosystème qui nous fournit la nourriture, l'eau, l'énergie et l'air propre s'est dégradé, ou a été utilisé de manière contraire au développement durable.

Le maintien de la biodiversité est essentiel, non seulement sur le plan éthique, mais aussi sur le plan économique. Les pertes économiques imputables au déclin des services écosystémiques se chiffrent déjà aujourd'hui à plusieurs centaines de milliards d'euros.

Les financements de l'Union européenne devraient servir de force motrice pour la gestion durable des ressources naturelles. En fonction des pratiques favorisées, les effets de l'agriculture sur la biodiversité peuvent être soit bénéfiques soit néfastes. De même, la politique commune de la pêche devrait, elle aussi, constituer un instrument de protection de la biodiversité, en progressant vers une gestion axée sur les écosystèmes et non pas seulement sur les espèces.

Pour que les politiques de l'Union européenne contribuent à une gestion durable de notre capital naturel, le Comité recommande l'adoption des mesures suivantes:

1. Intensifier l'action dans le domaine de l'exploitation efficace des ressources, non seulement en ce qui concerne l'énergie, mais aussi les matières premières et l'eau, en garantissant avant tout la mise en œuvre de la législation existante en matière de biodiversité, de gestion de l'eau et des déchets.
2. Assurer la mise en œuvre effective de la législation existante en matière de protection de la biodiversité.
3. Concevoir et mettre en œuvre la politique agricole commune et la politique commune de la pêche de manière à respecter la protection des ressources naturelles.
4. Débloquer l'adoption de la directive-cadre sur la protection des sols en Europe.
5. Prendre en compte la question de la rareté de l'eau et prévoir des mesures pour lutter contre le gaspillage de l'eau à l'occasion de la révision de la directive-cadre sur l'eau.
6. Considérer davantage le rôle des forêts, en Europe et dans le monde, en tant que réservoir de biodiversité, lieu de stockage du carbone, source de bioénergie, moyen de prévenir la désertification et source de matériaux de construction. ■

Agir fermement contre le changement climatique

Le changement climatique est le plus grand défi que le monde ait aujourd'hui à relever. Pour avoir une chance d'y faire face, nous avons besoin d'une forte volonté politique à tous les niveaux et d'un engagement résolu de la part de la société.

Pour ne jamais dépasser 2° C d'augmentation des températures de la planète par rapport au niveau préindustriel, une réduction substantielle des émissions mondiales de gaz à effet de serre est nécessaire. Par rapport aux niveaux de 1990, les émissions des pays développés devront diminuer de 25 à 40% d'ici à 2020, et de 60 à 80% d'ici au milieu du siècle. Ceci impose une révolution de nos modes de vie, de production et de consommation. La réussite de cette entreprise présume un effort partagé de l'ensemble des émetteurs, qui seront réunis dans le cadre des Nations Unies, au mois de décembre 2009 à Copenhague. L'Europe doit prendre des mesures crédibles sur son territoire et se préparer à une réduction de 30% d'ici à 2020, ainsi qu'elle l'a proposé sous condition.

La nécessaire transition économique offre des opportunités, mais comporte aussi d'importants défis: d'un côté les technologies vertes sont de nature à créer de nouveaux emplois en Europe, de l'autre il faudra que les industries

à haute intensité de carbone réduisent fortement leurs émissions. Pour accomplir cette transition, tous les intervenants doivent contribuer à une gouvernance transparente de l'économie, faisant apparaître tous les coûts et les avantages des différentes mesures politiques et des différentes technologies.

Le Comité demande aux institutions européennes de s'engager fermement dans l'action contre le changement climatique, notamment par la mise en œuvre des recommandations suivantes:

1. Conclure à Copenhague, en décembre 2009, un accord ambitieux pour l'après-Kyoto, intégrant des engagements fermes de la part des principaux émetteurs de carbone sur la base du principe des responsabilités communes et différenciées, pour parvenir à la nécessaire réduction globale des émissions, en préservant la compétitivité des industries européennes.
2. Adopter dans les meilleurs délais de nouveaux textes législatifs pour réaliser les objectifs de l'Union européenne en matière de réduction des émissions, avec le projet d'aboutir à une réduction de 30% d'ici à 2020 en cas d'accord à Copenhague, et en intégrant tous les secteurs industriels concernés dans le système d'échange des quotas.

3. Veiller à ce que l'utilisation des ressources financières de l'Union européenne respecte les objectifs de développement à faible émission de carbone, y compris en ce qui concerne la formation de la main-d'œuvre à des emplois qualifiés en ce domaine.
4. Assurer le respect des exigences environnementales d'une manière rentable, en intégrant les coûts des externalités, y compris les coûts sociaux, dans le prix de toutes les formes d'énergie, et en tenant compte de la compétitivité au niveau mondial. Les technologies mises en concurrence dans le domaine de l'énergie doivent être évaluées en tenant compte de leurs coûts et bénéfices sur la totalité de leur cycle de vie.
5. Associer aux efforts de limitation du changement climatique des efforts d'adaptation aux conséquences du changement climatique déjà connues: anticipation et gestion des tempêtes, des sécheresses et des inondations, adaptation de la production agricole aux modifications du climat, anticipation des migrations et de nouvelles maladies. ■

Faire de la sécurité énergétique un véritable objectif commun

50% des besoins en énergie de l'Union européenne sont pourvus grâce aux importations, et si l'on n'y fait rien, cette proportion augmentera pour atteindre 70% entre 2020 et 2030. La deuxième crise gazière qui s'est produite entre l'Ukraine et la Russie a clairement démontré qu'il est temps d'évoluer vers une véritable politique européenne de sécurité énergétique.

La sécurité des approvisionnements énergétiques ne suppose pas uniquement un accès physique à l'énergie, mais également la possibilité de l'acquérir à des prix socialement acceptables. La seule manière efficace de sortir de la crise énergétique et climatique actuelle sera de veiller à ce que l'économie mondiale procède à une transformation rapide de sa base d'approvisionnement énergétique, afin de mettre un terme à la dépendance excessive qui prévaut actuellement vis-à-vis de l'utilisation de combustibles fossiles. C'est pourquoi, durant la phase de transition vers une économie à faible émission de carbone, il est fondamental qu'une politique active et responsable en matière d'énergie et de climat soit intégrée à la politique extérieure de l'Union européenne.

Compte tenu de ces enjeux mondiaux et de l'interdépendance des fournisseurs et utilisateurs d'énergie, le Comité estime que les États membres et toutes les autres parties prenantes doivent agir ensemble pour renforcer la

sécurité énergétique de l'Union européenne, sur la base des recommandations suivantes:

1. Programmer selon un calendrier précis des investissements massifs dans les infrastructures énergétiques, pour mettre le réseau européen d'approvisionnement énergétique en état de s'alimenter auprès de sources d'énergies renouvelables décentralisées et de plus petite dimension, et pour assurer une solidarité énergétique à l'échelle de l'ensemble de l'Europe, de telle sorte que la demande de pétrole de l'Union européenne puisse cesser d'augmenter d'ici à quelques années.
2. Examiner soigneusement les possibilités et les risques de l'énergie nucléaire.
3. Développer davantage et appliquer de façon cohérente les évaluations de l'impact des choix technologiques sur le développement durable, en particulier l'impact des biocarburants sur le cycle de vie écologique: le Comité estime que le remplacement partiel du diesel ou de l'essence par des agrocarburants est l'une des mesures les moins efficaces et les plus coûteuses de lutte contre le changement climatique, et correspond donc à l'heure actuelle à une très mauvaise allocation des ressources financières.



4. Coopérer activement au niveau européen en matière de politique énergétique extérieure, en faisant preuve de solidarité et en mettant tout en œuvre pour éviter que l'énergie ne soit utilisée comme arme dans les conflits internationaux.
5. Exiger, dans le cadre de la négociation de contrats extérieurs, que les pays tiers appliquent les règles de réciprocité, d'égalité de traitement, de transparence et de protection des investissements.
6. Consulter et associer activement les représentants de la société civile à la définition de la stratégie énergétique extérieure.
7. Prévoir des interconnexions internationales Nord-Sud et Est-Ouest pour le gaz et l'électricité et soutenir des projets de diversification des sources d'approvisionnement en dehors de l'Union européenne.
8. Accompagner la transition du réseau européen d'approvisionnement énergétique par des mesures de prévention des crises, telles que l'alerte précoce, le partage des informations et la constitution de réserves ou le recours à des énergies de substitution. ■

Réaliser le potentiel de l'efficacité énergétique

L'efficacité énergétique et les économies d'énergie représentent le moyen le plus rentable d'atteindre les objectifs adoptés dans le train de mesures communautaires sur le changement climatique et l'énergie, à savoir: une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre (niveaux de 1990) d'ici 2020 et l'objectif non contraignant de réduire la consommation d'énergie de l'Union européenne de 20% d'ici 2020 (par rapport aux projections réalisées pour 2020).

Tout en soutenant ce dernier objectif, le Comité recommande aussi la mise en place de nouveaux objectifs spécifiques pour différents types de produits et services, et notamment ceux qui ont un poids important au sein du marché intérieur. À quelques exceptions près, l'engagement des États membres en vue de réaliser ces objectifs manque de fermeté, en particulier dans les secteurs où la consommation d'énergie est la plus importante, c'est-à-dire le transport privé et l'habitat. Ceci rend l'engagement des citoyens d'autant plus indispensable et, étant donné que leurs décisions dans ces domaines sont souvent motivées par les coûts, il est très important de soutenir leurs choix par des incitations économiques et une information adaptée.

Pour réaliser pleinement le potentiel de l'efficacité énergétique, le Comité préconise les mesures suivantes:

1. Étudier la faisabilité d'objectifs spécifiques d'efficacité énergétique pour différents types de produits et services.
2. Veiller à ce que les initiatives en matière d'efficacité énergétique soient concrètes et réalisables, et contrôler l'écart entre les objectifs et les résultats concrets, comme cela a été fait pour les émissions des véhicules, la réduction générale des émissions de CO₂, les émissions de gaz à effet de serre, et les énergies renouvelables.
3. Soutenir l'efficacité énergétique grâce à des mesures incitatives et des subventions non discriminatoires: réductions de TVA ou allègements fiscaux pour l'achat de technologies efficaces du point de vue énergétique et environnemental ou pour l'équipement des bâtiments existants en systèmes d'isolation thermique de meilleure qualité.
4. Mettre en place un système d'étiquetage de la consommation énergétique pour les produits alimentaires afin de donner au consommateur européen la possibilité de faire des choix informés dans ce domaine.
5. Prévoir des programmes d'économie d'énergie et des aides adaptées aux budgets les plus modestes, qui font face à des dépenses croissantes en raison de l'augmentation des prix de l'énergie, sans avoir les moyens d'investir dans de nouveaux équipements de l'habitat pour les réduire.



6. Promouvoir la diffusion des nouvelles technologies, en tirant parti des possibilités offertes par le 7^e programme-cadre de recherche et de développement technologique de l'Union européenne, le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC), le programme LIFE+ et les Fonds structurels et de cohésion.
7. Communiquer clairement, efficacement et durablement aux niveaux européen, national, régional et local les informations relatives aux différentes technologies économes en énergie, aux évaluations de l'impact énergétique des différents modes de consommation et aux mesures incitatives mises en place par les autorités. ■

Pour une gouvernance renouvelée des organisations internationales

Ces dernières années, de nombreuses questions ont été soulevées par la société civile organisée, les ONG et les pays en développement concernant le déficit démocratique des processus décisionnels de plusieurs organisations internationales. Dans le contexte de la mondialisation, ces organisations jouent un rôle fondamental dans l'arbitrage des relations internationales, et les inégalités de traitement entre les pays développés et les pays en développement au niveau de leurs modes de gouvernance affaiblissent leur crédibilité. Afin d'améliorer leur légitimité et leur responsabilité, ces organisations doivent associer davantage les pays en développement à leurs processus décisionnels et instituer un dialogue structuré avec la société civile.

Pour contribuer à améliorer la gouvernance des organisations internationales, le Comité considère que l'Union européenne devrait tenir compte des propositions suivantes:

1. Soutenir l'établissement d'un dialogue institutionnalisé entre les organisations internationales (ONU, Banque mondiale, FMI, OCDE, OMC, OIT, etc.), pour parvenir à une coordination des actions qui améliore les résultats, évite les programmes contradictoires et le gaspillage de ressources.
2. Intégrer dans cette coordination institutionnalisée les organisations intergouvernementales régionales dans le but de les impliquer dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.
3. Agir en faveur de l'accroissement des pouvoirs des pays en développement dans les institutions internationales, notamment au sein du FMI et de la Banque mondiale.
4. Les organisations internationales devraient accorder une attention particulière aux questions cruciales qui touchent les pays en voie de développement, en rapport avec la pauvreté, les épidémies, l'environnement ou les productions agricoles.
5. Les pays en développement devraient obtenir une aide constante et ininterrompue, par le transfert de ressources et de savoir-faire, pour parvenir à participer effectivement et efficacement aux travaux des organisations internationales.
6. Intervenir pour inciter les organisations internationales à accroître leur transparence et à s'engager formellement à fournir l'accès à leurs documents dans un délai permettant aux parties intéressées de réagir.
7. Associer la société civile au mode de fonctionnement des organisations internationales par des mécanismes établis et structurés.
8. Choisir les représentants de la société civile associés au fonctionnement des organisations internationales de manière démocratique, en fonction de leur représentativité, de leur indépendance et de leur expertise et s'assurer que les ressources de leurs organisations soient gérées dans la transparence.

»»

9. Réaffirmer les principes fondamentaux qui doivent présider aux relations entre la société civile et les organisations internationales: déclaration explicite pour la promotion du dialogue mutuel et la renonciation à toutes formes de violence, engagements en matière de transparence, engagements concernant l'information, l'accès aux documents, la consultation, les évaluations et les forums sur internet. ■

Promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels au niveau mondial

La promotion des droits, et notamment des droits économiques et culturels, est d'une grande actualité dans le monde, pour des raisons politiques, économiques et sociales. Avec la crise économique, la menace générale sur le niveau de vie et la remise en question du développement dans de nombreux pays, au Nord comme au Sud, les droits économiques, sociaux et culturels deviennent prioritaires pour un nombre croissant de pays.

Le Comité considère que ni les mutations profondes ni les urgences économiques ne doivent conduire à une baisse de vigilance vis-à-vis de la protection des droits économiques, sociaux et culturels établis au niveau international, et recommande la prise en compte des propositions suivantes:

1. Dans un contexte de remise en question de l'universalité des droits et de relativisme culturel, la recherche de nouvelles passerelles ne doit pas compromettre l'indivisibilité des droits pour tous.
2. Assurer une véritable reconnaissance aux droits économiques, sociaux et culturels, dans le cadre des négociations menées par l'Union européenne au niveau des instances internationales, de sa politique étrangère, de sa politique de développement, avec ses partenaires des pays tiers et dans le cadre des dialogues politiques existants sur le plan bilatéral ou régional.
3. Appeler à la ratification universelle du protocole au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qui est en voie d'adoption.
4. Intégrer la question du respect des droits économiques, sociaux et culturels dans les mandats de négociation pour les nouveaux accords internationaux de l'Union européenne.
5. Souligner l'importance de la protection du travail et des droits qui y sont liés, tels que définis explicitement dans les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) (droit au travail, droit d'association et de négociation collective, non-discrimination au travail, interdiction du travail des mineurs et du travail forcé), et soutenir l'Agenda pour un travail décent défini par l'OIT.
6. Prendre en compte l'importance du droit d'association pour les organisations professionnelles, qui contribuent à un dialogue constructif essentiel.
7. Entamer une réflexion sur la création de "focal points" pour le soutien des défenseurs des droits de l'homme, permettant aux institutions et organes de l'Union européenne de travailler en réseau, chacun dans sa sphère de compétences.



8. Considérer les partenaires sociaux, en tant que protagonistes du dialogue social, comme des interlocuteurs essentiels de l'Union européenne pleinement intégrés dans le dialogue politique, et

assurer un soutien de la part de l'Union européenne dans les pays où les partenaires sociaux et les autres organisations de la société civile travaillent dans des conditions difficiles. ■

La promotion internationale du modèle européen

Dans le monde actuel, le modèle que l'Union européenne a bâti en termes d'intégration politique et économique avec le Marché unique, et en termes de normes sociales et de protection des droits fondamentaux, entre en interaction, voire en interdépendance, avec d'autres modèles de société. L'apparition de nouveaux acteurs mondiaux, la nouvelle division internationale du travail, l'hégémonie du capital financier, la fragmentation de la chaîne de production ou l'émergence de nouvelles références culturelles sur la scène internationale contribuent à révéler l'efficacité de ce modèle, et risquent dans le même temps de le fragiliser.

Le modèle social européen se montre, particulièrement en période de crise économique mondiale, apte à produire des effets amortisseurs grâce aux mécanismes de solidarité et de dialogue social. Par le biais des politiques de l'Union européenne tournées vers l'extérieur, il influe sur la situation sociale et sur le développement durable des pays tiers.

Le Comité estime que la préservation et le développement du modèle européen passe par une prise en compte de ces interactions, et donc par la promotion du modèle européen d'intégration et de cohésion sociale en dehors des frontières de l'Union européenne, à travers les mesures suivantes:

1. Promouvoir, dans un esprit de coopération constructive avec les autres organisations d'intégration régionale dans le monde, les valeurs et mécanismes qui président à l'intégration européenne, et qui permettent de construire des politiques communes dans le respect de la diversité.
2. Partager l'expérience de la cohésion économique et sociale européenne dans le cadre des partenariats internationaux et de la politique de développement de l'Union européenne.
3. Assurer une meilleure coordination des interventions de l'Union européenne et l'adoption de positions communes dans les différentes instances et politiques internationales, conditions nécessaires pour le succès de son action extérieure et de ses objectifs sociaux.
4. Placer au rang des priorités de la politique extérieure les mesures visant au développement de l'éducation et de la formation, les normes fondamentales du travail, la protection sociale et l'égalité entre les hommes et les femmes.
5. Intégrer la dimension sociale et environnementale et les aspects relatifs à l'emploi dans les accords commerciaux et d'association ratifiés par l'Union européenne.



6. Promouvoir la régulation sociale, la négociation entre les partenaires sociaux et les systèmes de protection sociale universelle en tant qu'axe central de la politique de développement européenne.
7. Demander aux entreprises multinationales européennes de promouvoir, conformément au concept européen de responsabilité sociale des entreprises, le dialogue social dans les secteurs et les pays tiers où elles opèrent.
8. Promouvoir une nouvelle réglementation du système financier international.
9. Élaborer des politiques de migration proactives et globales qui facilitent le codéveloppement entre les pays d'origine et les pays d'accueil des migrants.
10. Inciter l'OMC à coopérer avec l'OIT sur les questions des droits des travailleurs, afin de placer l'objectif du travail décent pour tous au cœur de la gouvernance mondiale.
11. Inciter les institutions financières internationales à mettre leurs politiques d'avantage en conformité avec l'objectif du travail décent dans le monde.
12. Prendre en compte, parmi les composantes essentielles de l'action extérieure de l'Union européenne, le renforcement des organisations de la société civile organisée, l'établissement de systèmes de participation et de dialogue de celle-ci avec les institutions œuvrant à l'intégration régionale et mondiale, la reconnaissance des instances représentatives de la société civile organisée dans les accords commerciaux et d'association et la promotion d'un dialogue structuré entre les organisations et les partenaires sociaux de l'Union européenne et ceux des régions ou pays tiers. ■

Le défi alimentaire mondial et la politique européenne de développement

Environ 860 millions de personnes dans le monde souffrent de la faim de façon chronique du fait de leur pauvreté extrême, tandis que jusqu'à 2 milliards de personnes connaissent par intermittence des périodes où leur sécurité alimentaire n'est pas assurée en raison de degrés de pauvreté variables. La sécurité alimentaire est une question complexe, dans la mesure où elle est dépendante d'une série de facteurs dont la conjonction a entraîné en 2008 une véritable crise alimentaire à travers le monde.

Au-delà de la notion de sécurité alimentaire, émerge la question de la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire le droit des peuples à définir leur propre production alimentaire et agricole, ainsi que la promotion de politiques et pratiques commerciales qui soient écologiquement durables. Ces éléments revêtent une importance capitale dans les pays en développement, où au moins 70% de la population vit dans des zones rurales. Au regard de l'importance du secteur agricole pour l'économie des pays en développement, l'agriculture représente un secteur clé pour favoriser le développement durable, la création d'emploi, freiner l'émigration et réduire la pauvreté.

Pour renforcer la sécurité alimentaire au niveau international, le Comité recommande l'adoption des mesures suivantes dans le cadre de la politique de développement de l'Union européenne:

1. Le secteur agricole doit devenir la priorité stratégique du développement. La planification d'une politique agricole à court, moyen et long termes en collaboration avec les organisations agricoles locales doit concourir à l'autosuffisance alimentaire, au développement d'une industrie de transformation et à freiner l'exode rural.
2. Les décisions concernant le développement, l'alimentation et les nouvelles technologies énergétiques devraient prendre en compte à la fois l'égalité sociale et économique et la promotion du développement régional. De meilleures stratégies devraient être élaborées pour la répartition des éléments essentiels à la vie (l'eau, la nourriture, le logement, l'énergie, le revenu), et pour favoriser des investissements qui ne visent pas exclusivement des objectifs économiques.
3. Il convient d'encadrer le commerce des produits agricoles par des normes visant à garantir que chaque pays dispose à tout moment d'un approvisionnement alimentaire suffisant. Les pays en développement dépendants de leurs importations alimentaires doivent bénéficier d'avantages commerciaux destinés à stimuler leur production nationale.

- 
4. L'Union européenne doit soutenir les associations de producteurs et les organisations de marché dans les pays en développement afin d'asseoir les bases de l'approvisionnement en denrées alimentaires.
 5. Pour garantir la disponibilité des ressources alimentaires et stabiliser les prix, il conviendrait d'une part de créer un programme imposant la constitution de réserves à l'échelle mondiale à l'instar de celui pour le pétrole en vigueur au sein de l'Union européenne, et d'autre part de créer un fonds pour la stabilisation des prix des matières premières agricoles.
 6. Seulement 1% du 9e Fonds européen de développement a été consacré à l'agriculture. Compte tenu de l'importance du secteur agricole dans les pays en développement, il est primordial que ce pourcentage soit revu à la hausse et que les associations d'agriculteurs soient impliquées dans l'élaboration des plans indicatifs nationaux. ■

Démocratie participative et initiatives citoyennes au sein de l'Union européenne

Le système politique européen se base sur des structures relativement jeunes et pour cette raison, il est moins fermé que celui de la plupart des États membres. Ainsi, le modèle démocratique européen repose sur la démocratie représentative, mais présente déjà à l'évidence des caractéristiques de la démocratie participative. Le traité de Lisbonne prévoit à la fois un renforcement de la place des associations représentatives et de la société civile dans le débat institutionnel européen, et la possibilité, pour les citoyens européens, de prendre l'initiative d'une proposition législative (nouvel article 11 du traité sur l'Union européenne).

Le développement du dialogue social depuis les années 70, auquel le Comité économique et social européen a été étroitement associé, a prouvé, par les résultats qu'il a enregistrés, la pertinence des modes de gouvernance fondés sur la participation dans un système démocratique moderne. Fort de son expérience de représentant des forces vives de la société civile européenne, le Comité s'est plusieurs fois déclaré disposé à jouer un rôle actif dans le renforcement de l'aspect participatif du modèle démocratique européen.

Dans son livre blanc sur la gouvernance européenne, la Commission européenne a clairement appelé à une participation plus active des citoyens et a engagé une réflexion globale sur toutes les dimensions de cette participation

citoyenne. Et à l'issue des travaux de la Convention européenne chargée de préparer le traité constitutionnel, le concept de "dialogue civil" est entré dans la nomenclature officielle.

Pour mettre en place un véritable mécanisme de démocratie participative, le Comité recommande la prise en compte des principes et l'adoption des mesures qui suivent:

1. La démocratie participative doit compléter la démocratie représentative, mais ne peut la remplacer, car les deux modèles ont une légitimité différente.
2. La condition fondamentale et la base de légitimation du droit à la participation est la représentativité des représentants de la société civile organisée, une représentativité qualitative, mais aussi quantitative.
3. Le dialogue civil est une forme d'expression de la gouvernance et un élément fondamental du futur modèle démocratique européen. C'est un débat public interactif qui permet en tant que tel l'intégration de contenus normatifs dans son processus et nécessite un ancrage institutionnel.
4. La consultation et la participation sont deux modalités de participation différentes, soumises à des conditions propres: dans un processus de consultation, l'instance qui consulte détermine en général l'instance à consulter dans un processus du haut vers le

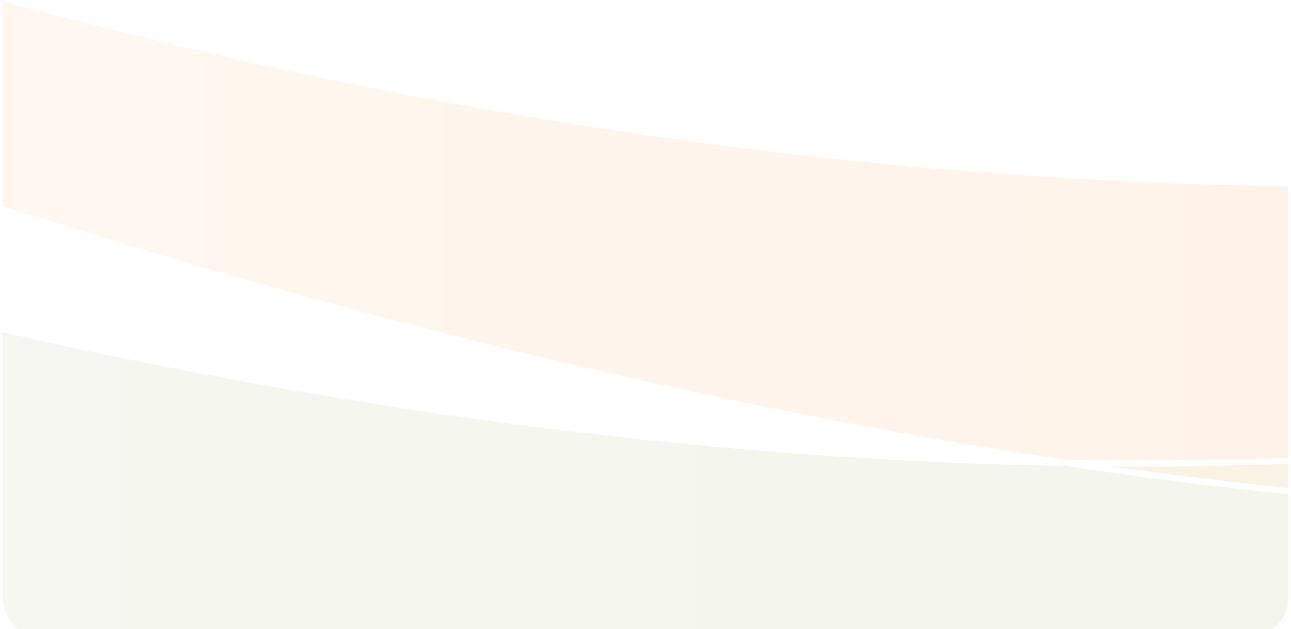
»



bas, tandis que la participation est un droit fondamental du citoyen basé sur un principe ascendant dans le cadre de la démocratie participative.

5. Le Comité propose d'organiser une plateforme institutionnelle pour le dialogue civil et de contribuer activement à son développement.

6. L'ancrage des membres du Comité dans les organisations nationales de la société civile et dans les réalités économiques et sociales en Europe représente un atout pour la mise en œuvre d'initiatives citoyennes, telles que prévues par le traité de Lisbonne. C'est pourquoi le Comité est prêt à mettre en œuvre cet outil démocratique innovant. ■





European Economic and Social Committee

Rue Belliard 99

1040 Bruxelles / BELGIQUE

Tel. +32 2 546 96 04 | Fax +32 2 546 97 64

Catalogue No.: EESC-2009-10-EN

www.eesc.europa.eu

QE-80-09-541-EN-C

ISBN 978-92-830-1196-5



9 789283 011965